

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 06 juin 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice = 19</i> <i>Nbre Conseillers présents = 16</i> <i>Nbre Conseillers votants = 18</i></p> <p style="text-align: center;">OBJET</p> <p>Salon des Economies d'Energie organisé par les 6 communes du Secteur Sud-Est Participation aux frais</p> <p style="text-align: center;"><u>délibération n° 17</u></p>	<p>L'an deux mil seize, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, MM. CORDIER et GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. PETRONIO, Conseiller Municipal Délégué, Mme FERRY, conseillère municipale.</p> <p><u>Etait absent</u> : M. WASSIAMA, Conseiller Municipal Délégué</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : M. PETRONIO à M. le Maire, Mme FERRY à M. CORDIER</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
--	--

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre du **Plan Climat** Air Energie Territorial du Grand **Nancy**, les six villes du secteur Sud Est, (Heillecourt, Houdemont, Jarville, Laneuveville, Fléville, Ludres) s'associent pour organiser le salon des économies d'énergie et des énergies renouvelables le samedi 17 et le dimanche 18 septembre 2016 de 10h à 19h à Chaudeau (Ludres).

En 2015, le premier salon a permis d'accueillir près de 300 visiteurs et 20 exposants dont voici la répartition :

- 5 entreprises de chauffage – ventilation,
- 3 entreprises d'isolation,
- 4 entreprises « portes – fenêtres »,
- 2 entreprises « énergies renouvelables »,

ainsi que GRDF et EDF ainsi que les institutionnels CUGN, MHDD, l'ALEC et la Maison du vélo.

L'objectif 2016 est d'augmenter le nombre de visiteurs et d'accueillir 25 « entreprises labélisées RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement) regroupées sous 4 grandes catégories : Chauffage/Climatisation/Ventilation, Isolation extérieure et intérieure, Fenêtres – portes – fenêtres de toit, Energies renouvelables. L'organisation de la manifestation est assurée par deux entités :

- l'établissement Chaudeau dont la société Millésime qui recrutent les entreprises et assure la logistique. Les frais de logistiques (phoning, contractualisation, location, fluide, ...) seront couverts par les inscriptions des exposants.
- la ville de Ludres qui assure le plan de communication en partenariat avec les services du Grand Nancy et dont les frais seront répartis entre les 6 villes du secteur Sud Est.

Les dépenses de communication concernent les tirages des supports papier : flyers distribués par les communes, affiches Decaux,.. et les frais occasionnés pour les relations presses et média Compte tenu du budget prévisionnel, un montant forfaitaire de 500 € serait facturé par la ville de Ludres aux autres communes.

/...

Après avis favorable à l'unanimité des commissions du Développement Durable du 17 mai 2016 et des Finances et Moyens Généraux du 30 mai 2016,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- d'accepter que la Ville de Houdemont participe avec les cinq autres communes du secteur Sud Est au salon des économies d'énergie qui se déroulera à Ludres les 17 et 18 septembre 2016 ;
- de rembourser à la Ville de Ludres la somme de 500 € correspondant aux frais de communication qui seront engagés et payés par elle,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,



Le Maire,

Daniel MAGRON

*Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon
la réglementation en vigueur et que la convocation du
Conseil Municipal avait été faite le 31 mai 2016*



Le Maire,

Daniel MAGRON

<p align="center">CONVENTION POUR PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION DU SALON DES ECONOMIES D'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES 2016</p>

Entre les soussignés :

La ville de Fléville-devant-Nancy, représentée par Monsieur Alain BOULANGER, Maire, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°

La ville de Heillecourt, représentée par Monsieur Didier SARTELET, Maire, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°

La ville de Houdemont, représentée par Monsieur Daniel MAGRON, Maire, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°

La ville de Jarville-la-Malgrange, représentée par Monsieur Jean-Pierre HURPEAU, Maire, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°

La ville de Laneuveville-devant-Nancy, représentée par Monsieur Serge BOULY, Maire, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°

Et

La ville de Ludres, représentée par Monsieur Pierre BOILEAU, Maire, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°
Désignée ci-après par « les villes »,

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

Les villes précitées ont décidé de réaliser en commun la deuxième édition du SALON DES ECONOMIES D'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES à l'Espace Chaudeau de Ludres les 16 et 17 septembre 2016. La première édition s'est déroulée en septembre 2015, elle a permis d'accueillir 25 exposants (y compris institutionnels) et de mettre en relation les entreprises locales spécialisées dans la transition énergétique avec leurs clients.

Elles ont donc décidé, afin de contribuer aux dépenses occasionnées (frais de communication essentiellement) par cette opération, en apportant un financement à hauteur de 500 € chacune.

Cette participation permettra d'améliorer la couverture media de l'événement et d'en faire la promotion.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1^{er}: Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles les villes verseront leur participation financière pour la réalisation du SALON DES ECONOMIES D'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES.



Les communes de Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Houdemont, Jarville-la-Malgrange et Laneuveville-devant-Nancy verseront une participation de 500 € à la Ville de Ludres pour couvrir les frais de fonctionnement de l'évènement.

Cette facturation fera l'objet d'un titre de recettes émis par la Ville de Ludres.

Le règlement se fera selon les modalités en vigueur.

Article 3 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention et sera adopté dans les mêmes formes que la présente convention.

Article 4 : Dispositions générales et gestion des différends

Les maires des villes sont chargés de l'application de la présente convention.

Elle est susceptible de recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

En cas de différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à le régler par la voie amiable. A défaut d'accord, le différend sera réglé par le Tribunal Administratif de Nancy sis 5 place Carrière à NANCY.

Les parties certifient avoir pris connaissance de la présente convention et en acceptent les conditions.

Fait en six exemplaires originaux,

Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Ludres, le

Le Maire de Fléville-devant-Nancy,

Alain BOULANGER

Le Maire de Houdemont,



Daniel MAGRON

Le Maire de Heillecourt,

Didier SARTELET

Le Maire de Jarville-la-Malgrange,

Jean-Pierre HURPEAU

Le Maire de Laneuveville-devant-Nancy

Serge BOULY

Le Maire de Ludres,

Pierre BOILEAU